

**Travailleur  
saisonnier**



*Vous cherchez  
un logement?*



**Ayez le réflexe  
Action Logement !**

# ACTION LOGEMENT VOUS ACCOMPAGNE ET FACILITE VOTRE ACCÈS AU LOGEMENT

## VOUS ÊTES ?

Travailleur saisonnier et vous avez besoin de vous loger.

## VOUS RECHERCHER UN LOGEMENT...



Proche de votre emploi



À loyer abordable



Meublé



Avec des aides à la location



### DEUX AIDES POUR LOUER PLUS FACILEMENT

- **Visale**, une garantie 100 % gratuite pour les jeunes et les salariés de plus de 30 ans sous certaines conditions
- **AVANCE LOCA-PASS®**, un prêt sans frais ni intérêt pour financer votre dépôt de garantie

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

## actionlogement.fr



### Vous êtes saisonnier dans le secteur agricole ?

Réduisez vos frais d'hébergement grâce à une aide gratuite : jusqu'à 4 versements mensuels de 150 €, soit **600 € de subvention maximale**, sur une année civile.



*L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif, à la plateforme AL'in et l'attribution des logements par les bailleurs sont strictement gratuits. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse [fraude.als@actionlogement.fr](mailto:fraude.als@actionlogement.fr)*

*Aides soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.*

### Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

@Services\_AL